

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création et exploitation d'une aire d'entreposage extérieure de déchets Très Faible Activité (TFA), dite "Aire sud" sur le site de Saint-Laurent A

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EDF CNPE DE SAINT-LAURENT-DES-EAUX STRUCTURE DECONSTRUCTION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Olivier Morvant, Chef de Structure de Saint-Laurent A

RCS / SIRET

5 5 2 0 8 1 3 1 7 7 3 4 6 0

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1- Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	L'activité d'entreposage de déchets Très Faible Activité relève de la rubrique du régime d'autorisation au titre de la rubrique ICPE 2797, avec l'activité de gestion de déchets radioactifs hors stockage (tri, entreposage, traitement ...) Le seuil d'autorisation est atteint car le volume de déchets entreposés dépasse les 10m3.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à construire et exploiter une aire d'entreposage de déchets TFA sur l'INB 46.

Cette aire recevra uniquement des déchets TFA. Les déchets peuvent être entreposés en conteneurs ISO 10 ou 20 pieds, librement en tant que pièce massive ou sur des flat-rack.

Les premiers éléments entreposés sur l'aire sont les suivants :

- o deux châteaux de transfert, aussi appelés châteaux silos (déchets historiques),
- o des big-bags TFA amiantés en conteneurs iso 20 pieds (déchets historiques),
- o des monoblocs TFA en attente d'expédition vers leur filière de traitement.

Ces travaux ne nécessitent pas de démolition d'ouvrages.

4.2 Objectifs du projet

La création de l'aire a pour objectifs :

- d'absorber le besoin en capacité complémentaire d'entreposage de déchets TFA des chantiers de la Mise en Configuration Sécurisée (MCS),
- de palier à l'indisponibilité temporaire de l'aire POMP lors des opérations de démantèlement de la station de pompage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux est prévue pour une durée de 3 mois.

La phase de travaux comprendra les étapes suivantes :

- dégagement de la zone de chantier, recherche des réseaux enterrés,
- terrassement de la plate-forme,
- réalisation des couches de surface étanches et des bordures,
- création d'un caniveau pour récupération des eaux de pluie, intégrant un filtre à sable, raccordé au réseau SEO existant, ce raccordement est équipé d'une vanne d'isolement,
- finalisation du chantier, délimitation par mise en place du grillage périphérique et des portails d'accès, réalisation des marquages peinture au sol pour positionnement des conteneurs et des voies de circulation.

Cette installation se situe dans le périmètre de l'INB 46.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Compte tenu de la présence de déchets radioactifs, l'aire sera une Zone Contrôlée (ZC) ou en Zone Surveillée (ZS) . Par conséquent les règles d'accès à ce type de zone seront conformes aux règles d'accès en zone contrôlée. A l'entrée un trisecteur « Zone contrôlée - Accès réglementé » sera affiché, conformément à l'arrêté Zonage du 15 mai 2006 modifié.

Cette aire sera susceptible d'accueillir 20 conteneurs 20 pieds d'une charge maximale 24 tonnes, soit un maximum de 480 tonnes, majoré à 500 tonnes. Les liquides, les matières inflammables ou explosives seront interdits.

La durée d'exploitation de l'aire est prévue pour 20 ans (durée de la phase de MCS).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La présente modification fait l'objet d'une demande d'autorisation au titre de l'article R.593-56 du code de l'environnement, du fait de l'ajout d'un équipement ou installation nécessaire à l'exploitation de l'INB au sens de l'article L. 593-3 du code de l'environnement, une aire d'entreposage de déchets, qui serait soumise à autorisation du régime ICPE au titre de la rubrique 2797 si elle se situait en dehors du périmètre de l'INB.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de l'aire	1 222 m ²
Surface totale d'entreposage de l'aire	1 138 m ²
Inventaire radiologique	50 GBq

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

CNPE de Saint-Laurent-des-Eaux
Structure Déconstruction de Saint-Laurent A -
BP 18 - 41220 Saint-Laurent Nouan

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 3 5' 0 6 " .. Lat. 4 7° 4 3' 2 8 " ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " .. Lat. ___ ° ___ ' ___ " ..

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " .. Lat. ___ ° ___ ' ___ " ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une ZNIEFF, les deux ZNIEFF les plus proches sont les suivantes : 240031300 : Loire Blesoise (située à proximité immédiate du site) 240030651 : La Loire Orléanaise (située à 1 km du site)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR3800060 : Site du Castor d'Europe à Beaugency à 5 km au nord du site. Arrêté 18/04/2000 modifié le 16/06/2006 relatif au site des Sternes Naines et Pierregarin. Les travaux sont réalisés à proximité des zones couvertes par un arrêté de protection de biotope mais ne sont toutefois pas situés à l'intérieur de ces zones.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE 1ère échéance concernant les grandes infrastructures de transport terrestres relevant de la compétence de l'État dans le département du Loir-et-Cher a été approuvé le 23 janvier 2012. La 2ème échéance portant sur le réseau routier et ferroviaire a été approuvée le 18 mars 2015. La 3ème échéance a été approuvée le 20 décembre 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone tampon du site UNESCO n°933 « Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN sur la commune de Saint-Laurent Nouan : Loire Amont PPRN approuvé le 22/02/2002
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Laurent-Nouan et le site du projet sont inscrits dans la Zone de Répartition des Eaux « Nappe du Cénomaniens » suivant l'arrêté n°2006-272-3 fixant dans le département de Loir-et-Cher la liste des communes incluses dans une zone de répartition des eaux. Ce système aquifère a été classé en ZRE par le décret n°2003-869 du 11 septembre 2003.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR2400528 : Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire (à environ 100 m des installations) FR2410017 : Vallée de la Loire du Loiret (à environ 100m des installations)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de terrassement de la zone vont entraîner la création de déblais. Ceux-ci seront stockés provisoirement dans des zones dédiées avant d'être pris en charge par des filières déchets adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire sera créée dans le périmètre de l'INB 46. Les travaux d'aménagement correspondent à des travaux de terrassement qui ne sont pas de nature à entraîner des perturbations sur la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création et l'exploitation de l'aire ne sont pas de nature à dégrader la qualité des eaux et de l'air et de fait ne remettront pas en cause l'état de conservation des habitats et espèces des sites Natura 2000 précités.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création et l'exploitation de l'aire ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire est créée sur le périmètre de l'INB 46.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le DDRM du Loir-et-Cher (version 2012) indique dans ses cartographies que le risque TMD se trouve accru pour la RD 951, passant au sud du site des opérations. D'autre part, cinq ICPE sont présentes sur le territoire communal, mais aucune n'est présente au sein du site du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est concerné par un risque de remontée de nappe qualifié de sub-affleurant. Saint-Laurent-Nouan est localisé dans une zone de sismicité très faible (niveau 1 sur 5). Le risque de crue au niveau historique est inférieur au niveau de la plateforme.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Absence de production d'effluents liquides ou gazeux.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic supplémentaire généré par les travaux et l'exploitation de l'aire n'est pas significatif au vu du trafic déjà existant sur le site de Saint-Laurent.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les seules nuisances sonores et vibratoires proviennent des engins de chantiers (construction de l'aire) et de manutention (exploitation de l'aire). Ces opérations sont réalisées, en semaine pendant les heures ouvrables, durant au maximum quelques heures par jour et à distance des limites de site. La construction et l'exploitation de l'aire n'entraînent donc pas d'augmentation du niveau sonore généré par le site.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seules nuisances sonores et vibratoires proviennent des engins de chantiers (construction de l'aire) et de manutention (exploitation de l'aire). Ces opérations sont réalisées, en semaine pendant les heures ouvrables, durant au maximum quelques heures par jour et à distance des limites de site. La construction et l'exploitation de l'aire n'entraînent donc pas d'augmentation des vibrations générées par le site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un nouvel éclairage sera mis en place sur l'aire, il ne sera cependant pas d'ordre à générer une nuisance lumineuse accrue (éclairage à distance des limites de clôtures).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire TFA est équipée d'un réseau de collecte qui dirige les eaux de pluie vers un regard général relié au réseau SEO du site. Ce regard est équipé d'un piège à sable permettant de contrôler, à posteriori, l'absence de contamination dans le réseau.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de création de l'aire vont être à l'origine de production de déchets conventionnels lors de la phase de chantier (terre, bitume...). La quantité et la nature des déchets attendus sont compatibles avec les filières usuelles. Leur impact est donc négligeable.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire sera située dans le périmètre de l'INB 46.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire sera située dans le périmètre de l'INB 46.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de garantir le confinement des eaux d'extinction incendie en situation accidentelle, il a été prévu la création d'un caniveau pour la récupération des eaux de pluie, intégrant un filtre à sable, et raccordé au réseau SEO existant, ce raccordement est équipé d'une vanne d'isolement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la faible quantité de déchets produits et de l'absence de risques sanitaires ou de nuisances générées (en phase construction et exploitation) , ainsi qu'au retour d'expérience lié à l'exploitation des aires d'entreposages TFA (pas d'impact), nous estimons que ce projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



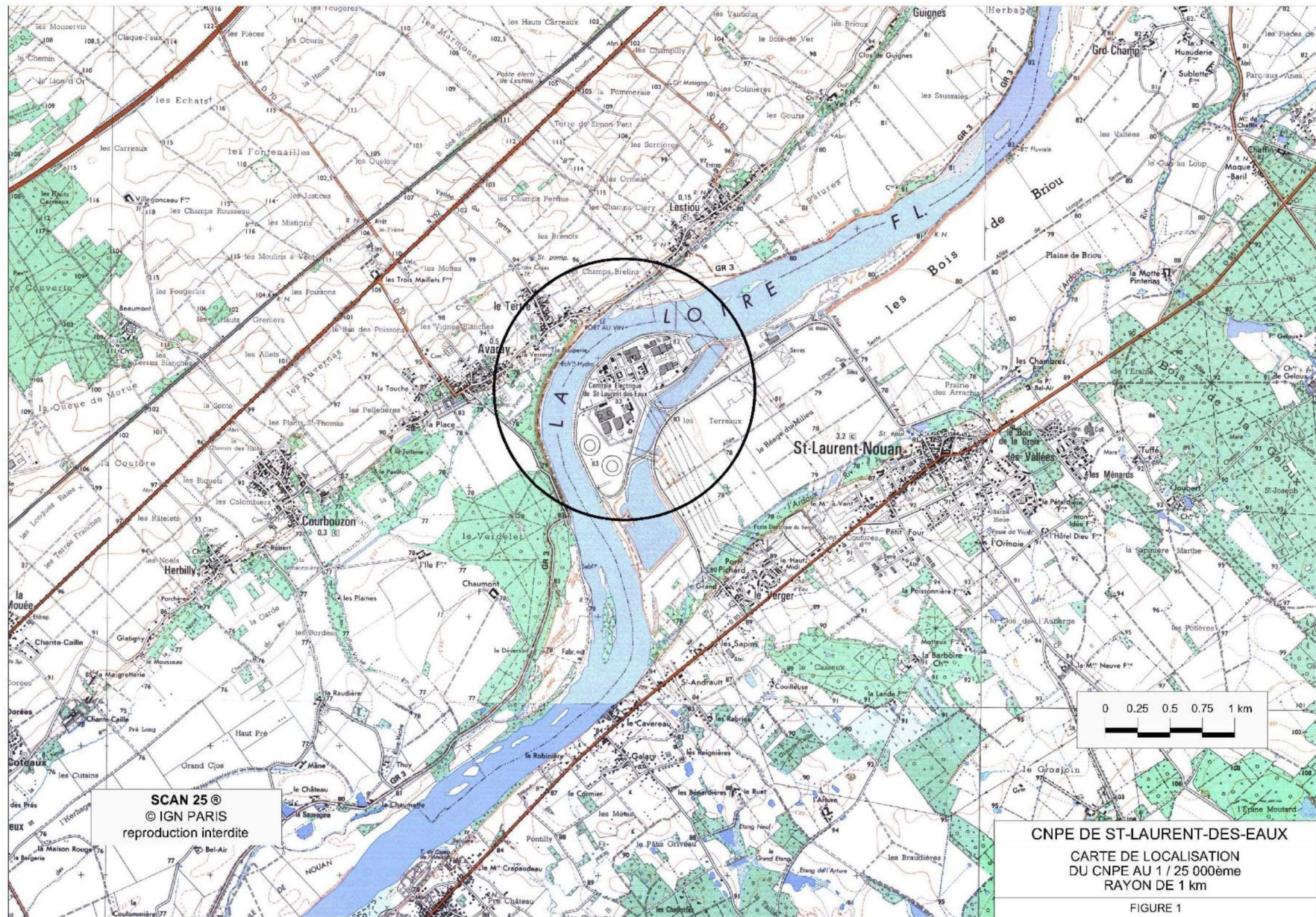
Fait à SAINT LAURENT NOUAN

le, 29/12/2021

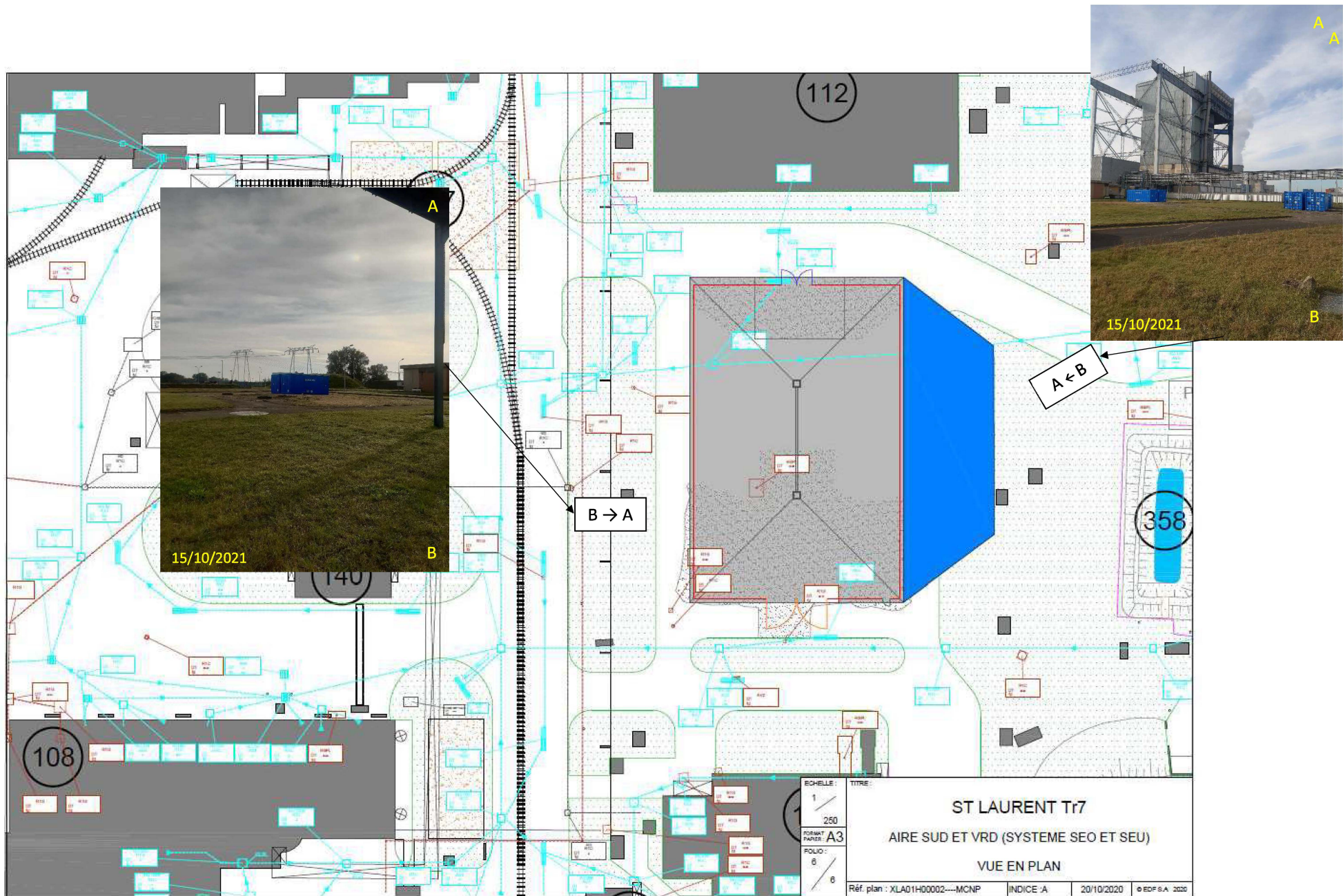
Signature

Olivier MORVANT
Chef du site de Saint Laurent A
EDF DPNT DP2D SLA

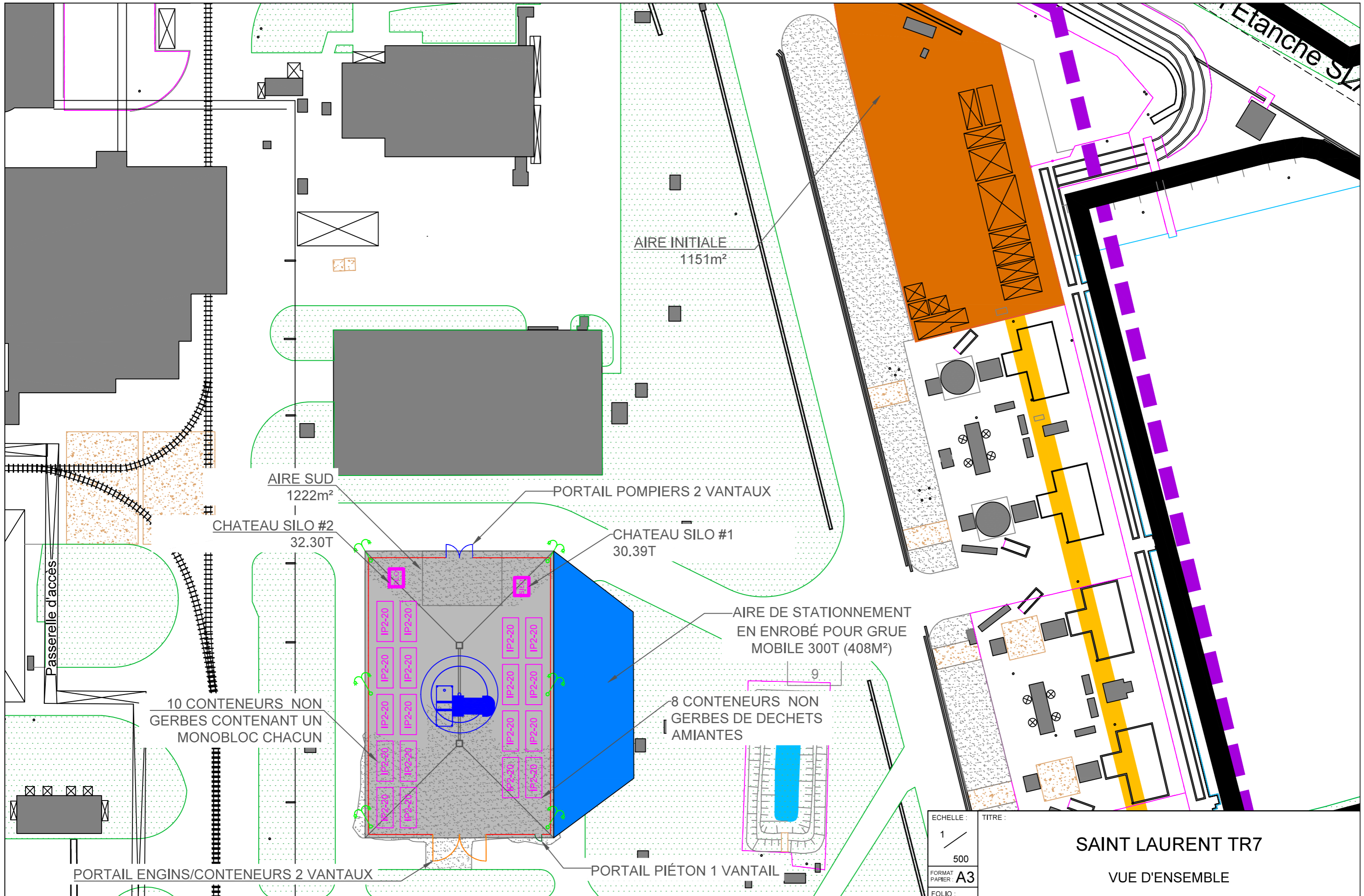




Plan de situation de Saint-Laurent au 1 / 25 000



Photographies de la zone d'implantation avec localisation cartographique



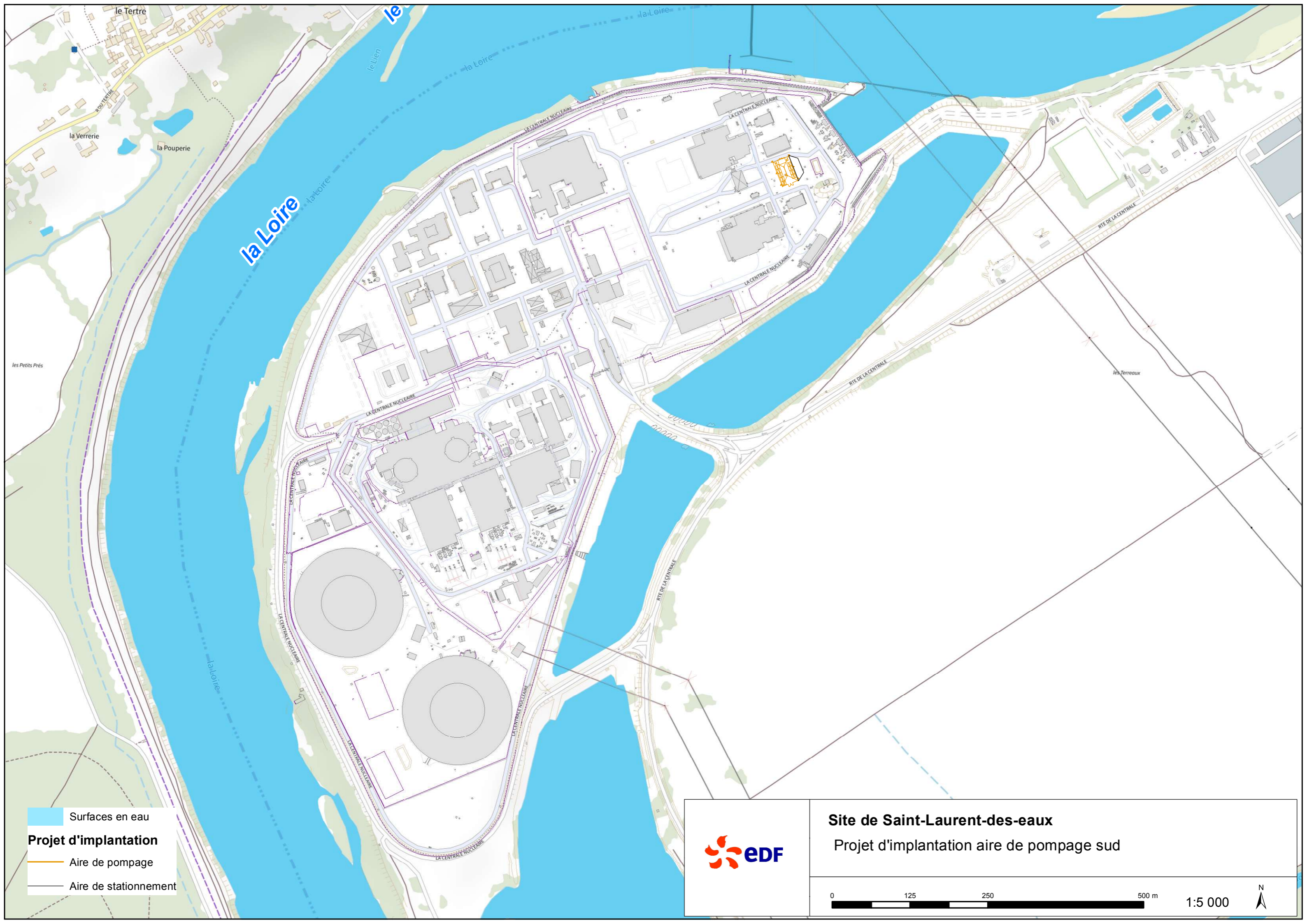
VUE EN PLAN

ECHELLE :	TITRE :
1 / 500	
FORMAT PAPIER A3	
FOLIO : 2 / 6	

SAINT LAURENT TR7

VUE D'ENSEMBLE

PROPOSITION D'IMPLANTATION



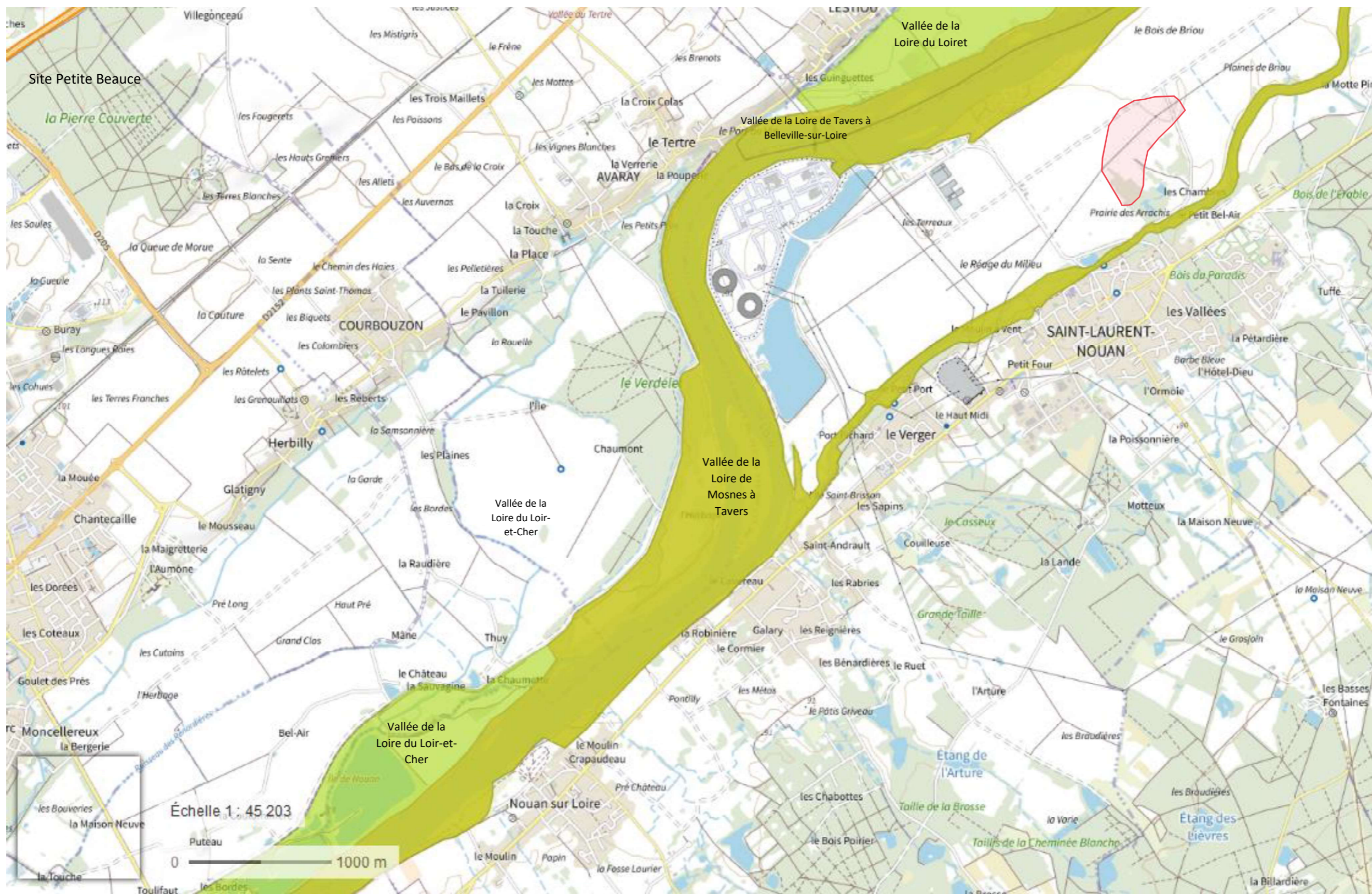
- Surfaces en eau
- Projet d'implantation**
- Aire de pompage
- Aire de stationnement



Site de Saint-Laurent-des-eaux
Projet d'implantation aire de pompage sud



1:5 000



Position de Saint-Laurent A par rapport aux sites Natura 2000